

Lettre d'information de la CAAP

La CAAP vous souhaite une excellente année 2013

Bien que le mois de janvier soit déjà derrière nous, il n'est pas trop tard pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année que l'on vous souhaite riche en projets et en collaborations !

Au menu de cette lettre d'information: un retour sur l'événement « Portes ouvertes sur la prison » initié par la CAAP; une page consacrée à l'un de nos membres, l'asbl Transit, centre d'accueil et d'hébergement pour toxicomanes, également active en prison; un aperçu de

la mise en œuvre concrète de la coordination des activités dans les prisons de Huy et de Marneffe; un souhait de la FAFEP pour l'enseignement et la formation des détenus; sans oublier quelques dates à inscrire dans vos agendas.

Bonne lecture !

Bilan de l'événement « Portes ouvertes sur la prison »

Pour rappel, à l'initiative de la CAAP et Escalé du Nord, centre Culturel d'Anderlecht, l'événement "Portes Ouvertes sur la Prison" s'est déroulé du 28 novembre au 20 décembre 2012 à la Maison de la Cohésion Sociale d'Anderlecht - le Curo-Hall.

Au programme de ces trois semaines, trois expositions et la projection d'un film étaient proposés au public: ✓ l'exposition « *Clair et Obscur* » du CAL Luxembourg et de l'ASJ-Lux; ✓ « *De l'ombre à la lumière* », une exposition d'œuvres (dessins, peintures, photos, réalisations en 3 dimensions) réalisées par des internés de l'annexe psychiatrique de la prison de Forest dans le cadre des activités

socioculturelles coordonnées par l'asbl APO, Service d'Aide sociale aux Justiciables; ✓ l'exposition « *Cicatrices à l'extérieur. Un chemin vers l'intérieur* » de la FAMD (Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus) rassemblant une série de photographies accompagnées de témoignages de détenus incarcérés dans les prisons belges; ✓ la projection du film « *Ombre et Lumières* » tourné à la prison de Lantim qui met en scène 9 détenus participant à un atelier théâtre.

Des visites accompagnées des trois expositions, encadrées par des professionnels du secteur carcé-

ral étaient proposées sur rendez-vous. Ces visites étaient assurées par les deux chargées de missions de la CAAP ainsi que par des travailleurs d'associations membres de la FIDEX - Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-détenus (et de la CAAP pour la plupart).

Cet événement était gratuit et accessible également aux visiteurs individuels pendant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 10h à 17h.

Le mercredi 28 novembre 2012 avait lieu l'inauguration qui a rassemblé entre 80 et 100 personnes. Nous avons l'honneur et le plaisir de compter parmi nous des

Dans ce numéro :

Bilan de l'événement 1-2
« Portes ouvertes sur la prison »

Un projet-pilote novateur dans les 3

Agenda 4

A Huy et Marneffe, la coordination locale se fait connaître 5

Vers un programme éducatif minimum dans chaque prison ? 6

CAAP Une initiative d'Escalé du Nord, Centre culturel d'Anderlecht et de la Concorde des Associations Actives en Prison



APC LE SCOUTS DE BELGIQUE CAAP APO

représentants du monde politique et associatif.



Vernissage de l'événement

En ce qui concerne la visite des expositions, nous avons pu dénombrer la présence de 350 à 400 personnes tout au long de ces trois semaines. Au total, 20 groupes ont bénéficié de visites accompagnées. A noter que la plupart des visiteurs individuels ont également profité de l'encadrement des permanents.

Signalons toutefois un regret: le mois de décembre correspondant à la période d'examen pour les étudiants du secondaire, nous n'avons rencontré aucune demande de ce type de public. Cet écueil a pu toutefois être compensé par l'intérêt que de nombreuses associations, majoritairement issues du secteur de l'alphabétisation, et écoles supérieures ont témoignées à l'égard de l'événement.

Ce fut l'occasion pour ces groupes de se faire une idée plus concrète et précise du parcours d'un détenu à travers l'univers carcéral, chose qui malheu-

reusement ne fait pas l'objet d'une attention très soutenue par les médias.

La projection du film « Ombre et Lumières » a également rencontré un franc succès. La présence des réalisateurs ainsi que de l'un des protagonistes du film a donné lieu à un débat riche et animé.



Les sioux de l'exposition « De l'ombre à la Lumière »

En ce qui concerne l'aspect plus qualitatif du bilan, nous pouvons avancer que la CAAP a, grâce à cet évènement, renforcé le lien qu'elle entretient avec les associations œuvrant en milieu carcéral. Mais pas seulement : cela a rendu possible le développement de contacts, l'échange de réflexions, le recueil d'impressions des travailleurs de terrain, des accompagnateurs de groupes, des enseignants, des professionnels du secteur social ainsi que des personnes sans étiquette particulière. Peut-être de ces rencontres découle-



ront de nouveaux projets...

Un dernier mot sur le lieu, le Curo-Hall, qui a fortement contribué au succès de l'événement. Cette ancienne école (qui soit dit en passant est bâtie sur le modèle architectural typique des lieux de redressement au 19ème siècle) se présente comme un espace ouvert à tous. C'est un lieu de passage connu et fréquenté de tous les habitants du quartier qui y déambulent parfois sans raison particulière. Nous y avons croisé tout un tas de gens chaleureux !



Le Curo-Hall

Nous profiterons de ces dernières lignes pour remercier une nouvelle fois les personnes qui nous ont offerts leur soutien pour l'organisation de l'événement et espérons multiplier à l'avenir ce type de projet pluriel de sensibilisation à la thématique des prisons.

En bref

Une conférence-rencontre en compagnie de Serge Thiry (ancien détenu et fondateur de l'association « Extra-Muros » qui se bat pour sensibiliser à l'univers de la différence et du handicap) aura lieu le vendredi 8 mars à 20h à l'ICHEC-Montgomery.

Il aura l'occasion d'y présenter le livre « Extra- Muros—Les métamorphoses d'un voyou » écrit par Mireille Maquoi et qui, relatant les péripéties de sa turbulente existence, pose des questions essentielles, dérangementes sur l'utilité et l'avenir de nos prisons. Ce livre sera disponible en avril auprès de l'asbl « Extra-Muros ».

Infos : 02/ 772 79 54 ou info@larche.be

A la recherche d'un nouveau vivre ensemble

Conférence-rencontre avec
Serge THIRY
Vendredi 8 mars 2013 à 20h

Après presque 30 ans passés en prison, il se bat aujourd'hui pour sensibiliser à l'univers de la différence et du handicap




à l'ICHEC - Montgomery 132 rue du Duc
1108 BRUXELLES

info@larche.be
bruxelles@oath.asbl.be
PAP libre
02 772 79 54



Pour en savoir plus sur l'asbl Transit

L'asbl Transit, créée en 1995, est un centre d'accueil de première ligne qui propose un accompagnement psychosocial non médicalisé et un hébergement de crise à des personnes majeures présentant une problématique d'usage de drogues. Fonctionnant selon le principe du « bas seuil d'accès », il permet une prise en charge inconditionnelle des usagers en situation de détresse et de grande précarité.

Transit est ainsi ouvert 24h/24h, fonctionne 7 jours/7 et tous les services offerts sont gratuits. L'avantage d'un tel dispositif est qu'il permet de s'adresser à un public très large, sans distinction ni discrimination, étant donné que la situation administrative et financière de l'usager ne constitue pas un préalable à la prise en charge. Cette spécificité détermine bien entendu le profil du public accueilli vu qu'elle permet de venir en aide aux personnes les plus démunies qui souvent, en raison de leur consommation anarchique ou de la précarité de leur situation sociale et administrative, se retrouvent exclues du réseau de soin traditionnel.

Depuis 2008, Transit a également mis en place un projet appelé phase IV qui consiste en l'aménagement d'appartements super-visés situés dans le même bâtiment. Cet accompagnement a pour objectif de réinsérer les

Un projet-pilote novateur dans les prisons bruxelloises

À Bruxelles, les détenus en phase d'être libérés ont la possibilité de sortir avec un traitement, une première dans les prisons belges. Kris Meurant de l'asbl Transit nous informe plus en détails sur la genèse et le contenu de ce projet.

Des suites des débats apparus lors des groupes de travail « Santé » institués par le Comité de pilotage permanent (1) autour de la question de la continuité des soins d'un détenu sortant de prison, M. Dewitte (SPF Justice, DGEPI, Service SSP Inspecteur médical Wallonie- Bruxelles) et M. Glibert (coordinateur régional francophone des plans drogue en milieu carcéral—SPF Justice) ont fait en sorte qu'une rencontre entre le personnel infirmier des prisons de Forest, de Berkendael et de Saint-Gilles et des représentants de l'asbl Transit ait lieu.

Ces rencontres ayant été un franc succès, il a été convenu que, sur base d'une meilleure passation d'informations par le biais d'attestations

envoyées par fax entre nos services, nous puissions améliorer nos collaborations et faire en sorte que les détenus libérés de l'une de ces trois prisons et qui viennent à Transit à leur sortie, puissent bénéficier de leur traitement pour 72 heures.

Il ne s'agit pas ici de prescription, mais bien de donner les comprimés du traitement en question à l'ex-détenu afin qu'il dispose de sa médication pour les premières 72 heures de sa libération, et ce y compris la méthadone sous forme de sirop.

Cela est rendu possible suite à un entretien effectué par un travailleur de l'asbl Transit avec le détenu lors de sa détention. Lors de cet entretien est discuté un ensemble de chose, et cela nous permet, si le détenu est d'accord, de lui proposer de compléter un document type qui stipule qu'il marque son accord pour qu'on puisse communiquer avec le service infirmier au sujet de sa médication. Ce document est signé par le détenu, et n'est en aucun cas obligatoire.

Le consentement de la personne est indispensable afin de ne pas transgresser le secret médical.

Nous joindrons donc à l'attestation de base qui indique que nous sommes d'accord d'accueillir cette personne à sa libération, le document signé par le détenu et nous faxerons cela au service infirmier.

L'idée consiste à communiquer les informations médicales relatives au traitement suivi par le détenu au greffe et de les conserver dans son dossier afin qu'elles puissent être consultées lors de sa libération. Avec cette indication au moment de la sortie, il sera possible au personnel de la prison de faire le nécessaire pour que le détenu dispose de 72 heures dudit traitement.

(1) Créé à la suite de la Conférence interministérielle (CIM) et rassemblant des ministres ayant des compétences en lien avec la prison, ce comité est composé de représentants de tous les ministres ayant des compétences dans le secteur carcéral, des administrations, du secteur associatif actif en prison ainsi que d'observateurs. Sa mission est de transmettre des recommandations à la CIM.

usagers par le biais d'un logement et de leur permettre de faire l'expérience d'une vie en autonomie.

Le travail avec les détenus est un volet particulier de nos activités.

Étant une structure « bas seuil d'accès », nous sommes d'ailleurs particulièrement sollicités par des personnes incarcérées présentant (ou ayant présenté dans le passé) un problème de toxicomanie. Dans ce contexte, notre travail consiste à recevoir les demandes des détenus suite à un courrier ou un coup de téléphone de leur part. Nous y apportons une réponse immédiate via une analyse du profil et une analyse de la demande qui peut donner lieu, si nécessaire, à

un accueil immédiat dès la sortie de prison ou lors de congés pénitentiaires et autres permissions de sortie.

Afin justement de pouvoir déterminer l'opportunité d'amorcer une prise en charge à Transit dans le cadre d'une libération future, des visites sont effectuées directement en prison (pour les prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendael).

Contact :

Transit asbl

Rue Stephenson, 96 à 1000 Bruxelles

Tél.: 02/215 89 90

E-mail: transit.asbl@gmail.com

« Images mentales » : Quand le cinéma capte la folie

Les 19 et 20 février prochains aura lieu la 5ème édition du festival « Images Mentales - Regards sur la folie », une initiative de Psy-mages asbl avec la collaboration de la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale (LBFMS), la Médiathèque, l'Autre « lieu » et le Centre Culturel La Venerie.

Cet événement s'interroge sur la place des personnes atteintes de troubles mentaux au sein de la société et des institutions qu'elle produit. Il s'agira de questionner les images que le cinéma produit de la folie

Des films et documentaires seront au programme et notamment, une production qui pourrait intéresser tout particulièrement les professionnels du secteur carcéral: le documentaire « *Mes questions sur la folie en prison* » (projeté le 19 février à 14h45) réalisé par Serge Moati et Alice Cohen qui tente de porter un regard sur une réalité dure et dérangeante, celle de la maladie mentale des détenus, des formes qu'elle peut prendre, de la manière dont l'administration pénitentiaire la gère et dont le corps médical la soigne. Soigner et punir, est-ce possible ?

Infos pratiques :

Quand ? les 19 et 20 février 2013

Où ? à la Vènerie, Centre Culturel de Watermael-Boitsfort—Espace Delvaux, Place Gilson, 3 à 1170 Bruxelles

Réservations auprès de la LBFMS (02/511 55 43 ou lbfsm@skynet.be)

Programme complet : http://www.autreliu.be/documents/ecrits/IMAGESMENTALES-2013_programme.pdf



Nouvelles dates pour l'expo « Cicatrices... »

Après avoir investi plusieurs endroits de la capitale (Palais de Justice et Maison de la Cohésion Sociale d'Anderlecht), l'exposition « Cicatrices à l'extérieur. Un chemin vers l'intérieur » de la FAMD (Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus) fera cap sur la Wallonie.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de découvrir les photographies d'Hendrik Braet, Natacha Péant, Thomas Marchal et Isabel Pousset prises dans les prisons belges ainsi que les témoignages qui les accompagnent, plusieurs séances de rattrapage sont programmées à quatre endroits durant les mois de février, mars et avril:

1/ A la maison de la Laïcité d'Andenne:

Du lundi 28 janvier au vendredi 8 février.

Elle sera accessible au public du lundi au vendredi de 10h à 12h30. Le 6 février, en soirée, une animation-débat regards croisés. Lors de cette soirée, 4 intervenants prendront la parole: M. Philippe Haïne, directeur honoraire de l'enseignement de Promotion sociale et ancien enseignant à la prison d'Andenne, d'un anthropologue qui parlera de la stigmatisation, du conseiller moral Patrick Vanderveiken et du photographe Thomas Marchal qui ont tout deux participé à la réalisation du projet « Cicatrices » à Andenne et à Dinant.

2/ A la maison de la Laïcité de Gesves:

Du lundi 11 février au lundi 25 février.

L'expo sera accessible au public le vendredi 22 février à partir de 19h et le samedi 23 février de 10h à 12h. Une conférence-débat sera animée par Willy Fayen, conseiller moral, la soirée du vendredi.

3/ A la Maison de la Laïcité Condorcet de Hamme-Mille:

Du samedi 16 au mardi 26 mars.

4/ A l'Association Liégeoise pour l'Assistance Morale Laïque aux Détenus (ALAMD) à Liège:

Du mercredi 13 mars au samedi 13 avril.



Informations et réservations :

FAMD

Avenue de Stalingrad, 54 à 1000 Bruxelles

Tél.: 02/537 59 28

E-mail : admin@cmbq-famd.be

www.cmbq-famd.be

A Huy et Marneffe, la coordination locale se fait connaître

La coordination locale des offres de services et d'activités s'est généralisée depuis maintenant plusieurs mois au sein des prisons du territoire francophone. Daniel Martin, coordinateur de l'asbl Aide et Reclassement, nous informe de l'organisation pratique de ce dispositif dans les prisons de Huy et de Marneffe.

La coordination locale des interventions en prison a connu, au cours de l'année 2012, d'importantes évolutions dans l'ensemble des prisons francophones. Dans ce contexte, deux nouvelles fonctions prennent un intérêt tout particulier : celle de coordinateur/trice local(e) et celle de responsable pédagogique.

L'asbl Aide et Reclassement s'était déjà engagée dans ce mouvement, en mettant en place, au fil des années, divers projets et initiatives visant à soutenir la cohérence des interventions dans les prisons où elle intervient. (1) C'est ainsi que deux nouvelles fonctions ont progressivement acquis droit de cité :

- celle de coordinatrice locale des formations, sport et culture, initiée depuis 2005 au CPE Marneffe et, plus récemment, à la prison de Huy ;
- celle de responsable pédagogique, mise en place, depuis 2009 dans ces deux prisons, dans le cadre d'une collaboration au

projet Reinsert de l'Enseignement de Promotion sociale.

Afin de mieux faire connaître ces deux fonctions encore trop peu connues, les deux titulaires de ces fonctions, Catherine Vaisière et Laurence Dejardin, ont réalisé, pour chacune des prisons, une brochure de présentation à l'attention du personnel et des détenus.

On y apprend que la responsable pédagogique a principalement pour rôle l'information et l'orientation pédagogique de tous les détenus pour le choix d'une formation qui tienne compte du niveau de connaissance, de la personne et de ses projets. Elle assure la gestion administrative des données relatives au parcours des apprenants et la constitution des fiches pédagogiques mises en place par la FAFEP. (2) Enfin elle propose un **suivi pédagogique** aux élèves qui s'inscrivent dans une des formations mises en place par l'I.P.E.P.S. (3) Ce suivi pédagogique concerne principalement la motivation et les méthodes de travail pour faciliter l'étude.

De son côté, la coordinatrice locale remplit un triple rôle : 1^o l'analyse des besoins et la proposition de réponses possibles (étudier l'offre et la demande en matière d'activités, proposer des activités adaptées à la direction et aider à leur mise en place); 2^o un rôle de personne relais pour tout ce qui concerne l'information et la promotion des

formations et activités (afficher, faire fonctionner les talons d'inscription, passer les infos pour le Canal TV et l'Intranet, etc.); l'accueil des nouveaux intervenants, le soutien à la gestion technique (compatibilité des horaires, disponibilité des locaux, commandes de matériel scolaire) et le suivi des activités. 3^o Elle prend également en charge l'organisation d'activités ponctuelles (séances d'information, représentations culturelles, activités artistiques ou autres).

Afin d'accomplir ces différentes tâches, d'une manière complémentaire et dans un esprit de concertation permanente, nos deux chargées de missions participent aux réunions du comité local de suivi (C.L.S.), aux conseils de classe des formateurs et à diverses plates-formes d'information. **Deux fonctions à l'interface des formations et des autres actions partageant un objectif de préparation à la réinsertion qui méritent d'être connues.**

(1) Projet particuliers dans le cadre de l'aide aux détenus, d'abord, programme T.I.R.C.I.S *Tremplin pour l'insertion*, depuis 2007, avec l'appui du Fonds Social Européen

(2) Fédération des Associations pour la Formation et l'Education en Prison

(3) Institut Provincial d'Enseignement de Promotion sociale Huy-Waremme.

En bref

✓ Les **Maisons de justice** vont passer sous la compétence des Entités fédérées. C'était d'ailleurs l'un des thèmes abordés lors de la réunion du 16 novembre 2012 à Namur organisée par la CAAP. Budget, séparation des missions sont autant de sujets qui seront abordés lors d'une nouvelle rencontre à prévoir. Une invitation détaillée vous parviendra prochainement.

✓ Nous vous rappelons que le **REDA** (Réseau Détention et Alternatives) met régulièrement en ligne des articles et notamment des questions parlementaires. Nous vous conseillons de parcourir leur site : <http://www.detention-alternatives.be/>

✓ L'asbl **Médiant** déménage ses bureaux de Bruxelles et de Nivelles. Voici leurs nouvelles coordonnées:

* Bureau de Bruxelles : Rue Vanderlinden, 17 à 1030 Schaerbeek
Tél.: 02/534.31.37 — Fax: 02/534.16.10 — E-mail: bruxelles@mediante.be

* Bureau de Nivelles : Avenue du Burllet, 4A à 1400 Nivelles
Tél.: 067/ 79.41.61 — Fax: 067/77.24.71 — E-mail: nivelles@mediante.be

Vers un programme éducatif minimum dans chaque prison ?

La FAFEP (Fédération des Associations pour la Formation et l'Éducation en Prison) regroupe 13 associations, toutes membres de la CAAP, qui interviennent dans 15 prisons. L'objectif est de promouvoir les interventions de formation et d'éducation en prison.

Aux yeux des membres de la FAFEP, il s'agit d'un champ extrêmement large, comprenant les formations, les projets centrés sur des sujets liés à la réinsertion, l'éducation sociale, les activités de développement personnel et culturelles, l'éducation à la santé (physique et mentale) et le sport.

Durant 15 ans, la FAFEP a publié, à l'automne une brochure reprenant l'ensemble de ces activités dans les prisons bruxelloises et wallonnes avec, pour objectif principal, d'informer au mieux les détenus. Désormais, ce travail de recensement est confié à la CAAP qui actualise régulièrement sa base de données accessible sur internet. La FAFEP a émis le souhait qu'une brochure « papier » soit réalisée par la CAAP afin que les détenus aient un accès aux informations de manière directe et détaillée.

Un coup d'œil rapide à la base de données pourrait induire en erreur. La liste des activités éducatives de certaines prisons est longue et risque de

donner une impression d'exhaustivité.

Or, il n'en est rien : de nombreux détenus attendent pendant plusieurs mois, parfois un an ou deux, de pouvoir accéder à la formation qui leur convient ...

Des considérations liées à l'organisation interne de certaines prisons empêchent d'organiser certains cours de manière optimale (trop peu d'heures de cours hebdomadaires, concurrence avec le travail pénitentiaire, les préaux, les douches, les visites et autres activités ..., manque de locaux, matériel disponible insuffisant, allocation d'étude au montant variable ou inexistante, impossibilité d'organiser les stages indispensables, ...)

Les possibilités de choix d'un métier sont restreintes, les formations professionnelles proposées peu variées. Les infrastructures pénitentiaires ne sont pas adaptées aux exigences de celles-ci, les problèmes de sécurité sont également nombreux dans ce domaine (utilisation de matériels et d'outils considérés comme trop dangereux). Les transferts en vue de suivre ces formations sont relativement rares.

Au vu de ce constat, la FAFEP a listé « les activités pédagogiques incontournables » à mettre en place impérativement, compte-tenu du niveau scolaire extrêmement bas de la population carcérale, du désœuvrement manifeste des détenus. Les répercussions

négatives induites par ces deux éléments lors de la libération sont évidentes, la réinsertion sociale et professionnelle en est d'autant plus compliquée. Le programme éducatif minimum (1) que nous préconisons comprend, bien sûr, des cours de formation générale et professionnelle, des activités culturelles et sportives. Nous insistons sur l'aspect complémentaire de ces offres pédagogiques, toutes aussi nécessaires les unes que les autres, contrairement aux idées reçues trop souvent défendues (les uns défendant bec et ongle le culturel, d'autres plaçant qui le sport, qui la formation professionnelle au premier plan, ...)

L'étape suivante sera de signaler, prison par prison, les activités manquantes pour, enfin, promouvoir les projets complétant l'offre actuelle. Il reste encore bien du pain sur la planche, notamment afin d'obtenir de nouvelles subventions, pour améliorer l'offre éducative dans les prisons existantes, pour proposer un programme cohérent et pourquoi pas modèle dans les nouvelles prisons.

C'est ce défi que la FAFEP a décidé de relever en ce début d'année 2013, tout en suivant la mise en place d'une allocation d'étude d'un euro par heure de cours annoncée par Régis Dohogne (demande réitérée par la FAFEP depuis 5 ans). A nos calendriers, donc, pour noter les avancées attendues !

Pour la FAFEP, Marie-Noëlle Van Beesen

(1) Le programme éducatif minimum est à consulter sur <http://www.caap.be/index.php/document/generales>





Concertation des Associations Actives en Prison

L'association CAAP, Concertation des Associations Actives en Prison, créée en septembre 2007 est une asbl faitière dont les membres sont des associations actives en prison et/ou à la sortie de prison sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'association CAAP est née de la volonté de favoriser les synergies au sein du secteur associatif opérant en milieu carcéral. Elle a pour objectif de renforcer la concertation entre les différents acteurs concernés. Elle est présente aujourd'hui comme représentante de ce secteur auprès des pouvoirs politiques et est partie prenante du travail préparatoire de la Conférence interministérielle dont l'objectif est de favoriser la concertation entre les Régions, les Communautés et le Fédéral.

Un événement à annoncer, un texte à diffuser ? Envoyez vos suggestions par mail à info@caap.be. Attention, la CAAP se réserve le droit de diffuser ou non le contenu de votre annonce.

Si vous souhaitez vous désabonner de la lettre d'information, envoyez un mail à info@caap.be en mentionnant « désinscription newsletter »

Cette lettre d'information a été réalisée par Mélanie Bertrand et Séverine Clinaz
Editrice responsable: Jacqueline Rousseau

Contactez-nous:

CAAP asbl
Rue du Commerce 68 A
1040 Bruxelles
Tél.: 02/513 67 10
E-mail: info@caap.be
Site Internet: www.caap.be

